



# localisation et déplacement compteur d'eau

Par **veral**, le **02/12/2009** à **10:09**

bonjour,

Première contrainte: la situation particulière de localisation car mon compteur d'eau est situé à trois cent mètres de mon habitation isolée et située en zone agricole, au milieu d'un prés servant de pâturage et qui ne m'appartient pas.

Seconde contrainte : l'accès à mon habitation est "barrée" par une ligne sncf (Foncage obligatoire).

Suite à une première réunion, avec le maire, le syndicat des eaux et veolia, la situation a évoluée comme suit:

Statu quo sur la localisation car l'opérateur ne souhaite pas en charge les frais de déplacement et surtout de coût de location sur emprise sncf et développe de surcroit l'augmentation des risques de contamination bactériologique que j'assume actuellement avec une installation non hors gel et qui ne me permet pas de bénéficier de l'installation tout au long de l'année.

Refus du syndicat de se positionner contre son prestataire tout en refusant de statuer sur ma demande de déplacement" en off situation en recours au tribunal administratif envisageable" position classique du maire "nitrop".

Quel recours ? quelle chance d'aboutir à une localisation en périphérie de ma propriété me permettant ainsi une utilisation viable et régulière.

Merci à tous de votre attention